

Définitions

Le **Maître Composteur** est un salarié d'une collectivité, d'une association ou d'une entreprise de prévention des déchets. Il maîtrise parfaitement la théorie et la pratique du compostage. Il anime et coordonne les actions organisées dans le cadre de la promotion du compostage domestique ou d'un programme de prévention des déchets.

Le **Guide Composteur** est un habitant habilité par la collectivité à accompagner localement et bénévolement les ménages pratiquant le compostage domestique. Il peut être amené à participer à des événements organisés par sa collectivité sur le compostage domestique.

Le guide composteur de Rennes-Métropole pratique le compostage depuis au moins un an, a suivi les modules de formation M2, M3 et M5, et participe à un travail en réseau animé par un maître composteur.

Cadre de la politique de prévention des déchets de Rennes-Métropole

Objectifs du Grenelle de l'Environnement : *-7% DMA ; 45% de déchets orientés vers le recyclage en 2015 ; 75% d'emballages valorisés en 2012 ; -15% de déchets incinérés et stockés*

Signature d'un PLP avec l'Ademe avec objectifs de réduction en kg/hab/an : *-7% de déchets ménagers en 5 ans*

Compétences et savoirs du guide composteur

C'est un habitant qui pratique le compostage domestique et qui est prêt à en parler autour de lui. C'est un citoyen conscient des enjeux des politiques de gestion des déchets.

Le guide composteur peut être un habitant d'un immeuble sur lequel une aire collective de compostage des déchets organiques a été mise en place, ou d'une maison individuelle.

Il doit connaître la politique de gestion des déchets de sa collectivité pour être capable de l'expliquer aux habitants et pour situer son action dans le dispositif en place sur le territoire.

La connaissance précise des équipements et de leurs coûts de fonctionnement doit lui permettre d'argumenter en faveur de la gestion autonome des déchets qui doit être présentée comme complémentaire aux traitements mis en place.

Activités du guide composteur

Le guide composteur est un relais entre la collectivité et ses administrés. La collectivité attend de lui qu'il mette en avant ses pratiques responsables de gestion des déchets, qu'il montre ses compétences et savoir faire à d'autres habitants :

1. Composter ses propres déchets
2. Relayer l'information de la collectivité (sur l'opération)
3. Montrer ses savoir faire en matière de compostage
4. Participer à des actions de sensibilisation du grand public

1- Composter ses propres déchets

Le guide composteur pratique pour lui-même le compostage de ses déchets organiques. Il utilise une ou plusieurs techniques : bac, tas, lombricompost...

Il peut être très expérimenté ou être un converti récent. Dans tous les cas, la collectivité devra vérifier que les pratiques employées par ses futurs guides correspondent à celles dont elle fait la promotion.

S'il possède un jardin, il peut également utiliser des pratiques complémentaires au compostage : broyage des végétaux, tontes mulching, paillage des massifs fleuris.

2- Relayer l'information de la collectivité

Le guide composteur est un relais clairement identifié de la collectivité auprès des habitants de sa commune.

Il sait diriger vers les services compétents en cas de demandes des personnes qu'il rencontre. Il n'engage sa parole que sur sa partie spécifique de présentation et de transmission de ses savoir faire en matière de compostage.

3- Montrer ses savoir faire en matière de compostage

Le guide composteur peut montrer ses savoir faire et tours de main en diverses occasions organisées par la collectivité lors d'opérations de promotion du compostage domestique.

a) Témoigner

La collectivité peut inviter le guide-composteur à témoigner de sa pratique, de son expérience, de sa motivation lors de présentations publiques de l'opération, ou lors des opérations de remise des composteurs aux habitants.

b) Présenter

Il peut également accueillir des groupes d'habitants, autour de son composteur pour montrer sa gestion de ses biodéchets. Le fait de voir un habitant « comme soi » composter naturellement et simplement ses biodéchets facilitera l'adhésion au compostage de nouveaux publics : c'est le rôle des guides composteurs.

Il doit tenir un discours sur le compostage et la gestion des déchets en phase avec celui de la collectivité.

La démonstration du guide composteur doit faire comprendre à chaque visiteur qu'il pourra adapter sa pratique du compostage à ses contraintes techniques (emplacement, nature déchets, entourage familial et proches, voisins...), à ses motivations et exigences en matière de compostage.

c) Assister

Le guide composteur aguerri peut également jouer un rôle d'expert auprès d'habitants ayant besoin de conseils pour la bonne marche de leur composteur.

Il peut rendre visite à des habitants et effectuer avec eux un diagnostic partagé du fonctionnement de leur composteur.

Le guide composteur devra rendre compte des situations qu'il rencontre, ce qui permettra à la collectivité de mieux connaître l'utilisation faite de ses composteurs.

4- Participer à des actions de sensibilisation du grand public

Le guide composteur est invité à témoigner de son activité dans le cadre de l'opération de promotion du compostage domestique.

Si un réseau de guides composteurs est mis en place, les guides composteurs peuvent alors de façon autonome (avec le soutien d'un maître composteur) participer à d'autres manifestations locales et mener d'autres actions visant la sensibilisation du grand public au compostage.

- salons et foires en lien avec le compostage
- journées nationales ou locales de prévention des déchets, de développement durable
- fêtes de quartier, braderies... en lien avec l'activité locale
- évènements sportifs et festifs

Ces actions sont coordonnées par le maître composteur qui a formé et mis en place un réseau de guide composteurs.